

28.09.2006 - 16:42 Uhr

Votations fédérales du 26 novembre - hotelleriesuisse dit oui à la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est et non à la loi fédérale sur les allocations familiales

Berne (ots) -

A l'occasion de sa séance d'aujourd'hui, le Comité exécutif d'hotelleriesuisse a décidé les consignes de vote suivantes pour les votations fédérales du 26 novembre 2006: L'association faitière des hôteliers suisses se prononce clairement en faveur de la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est, mais rejette la loi fédérale sur les allocations familiales.

Les pays de l'Union européenne sont de loin les plus importants partenaires commerciaux de la Suisse. De bonnes relations avec l'UE et une poursuite conséquente de la voie bilatérale sont donc d'une importance capitale, d'où l'intense engagement d'hotelleriesuisse pour une acceptation de la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est. Cette loi constitue entre autres la base légale pour la contribution de cohésion aux nouveaux États de l'UE. La Suisse s'est engagée à verser cette contribution dans le cadre des négociations bilatérales - un refus de la loi soulèverait l'indignation et perturberait les relations avec l'UE. En outre hotelleriesuisse est convaincue que cette contribution de soutien représente un investissement intelligent et modéré dans l'avenir: La réussite de l'intégration des nouveaux États membres et une réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE sont aussi dans l'intérêt de la Suisse. De plus, le financement du milliard de cohésion n'aura pas d'incidence sur le budget et n'entraînera pas non plus de charge supplémentaire pour le contribuable.

Retombées positives pour le tourisme suisse et l'hôtellerie

La loi sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est préserve la tradition humanitaire de la Suisse, promeut le rayonnement international de notre pays - aussi en tant que destination touristique attrayante - et consolide les bonnes relations avec l'UE. La voie bilatérale a porté ses fruits jusqu'à présent, ce tant au plan politique qu'économique. L'élargissement de l'Union européenne offre à l'économie un accès aux marchés de croissance émergents à l'Est, lesquels sont aussi intéressants pour le tourisme à titre de marchés sources très prometteurs. Cependant, pour devenir des pays florissants de provenance des hôtes, les pays de l'Est doivent poursuivre leur intégration et assurer leur stabilité politique, économique et sociale. Avec la loi sur la coopération avec les États des pays l'Est, la Suisse apporte une contribution essentielle à ce développement. hotelleriesuisse soutient activement la campagne des partisans de la loi, qui comptent outre le Conseil fédéral et le Parlement, la plupart des partis ainsi que l'économie.

Non à une intervention fédérale coûteuse et inutile dans les allocations familiales

La nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales prévoit des allocations de 200 francs au moins par enfant et par mois ainsi que des allocations de formation de 250 francs au minimum. Ces allocations, auxquelles ont droit toutes les personnes exerçant une activité lucrative salariée ainsi que les indépendants, et qui sont distribuées - il faut le rappeler - selon le principe de l'arrosoir,

sont financées par les employeurs et les indépendants.

L'économie suisse verse d'ores et déjà chaque année plus de 4 milliards d'allocations pour enfants. La nouvelle loi engendre une augmentation des coûts annuels de 600 millions de francs, dont la plus grosse part, à savoir 450 millions de francs, est à la charge de l'économie. Les coûts supplémentaires excessifs touchent de plein fouet les PME - et donc aussi les hôteliers. Mais la hausse des charges sociales n'entraîne pas seulement de grosses charges financières et bureaucratiques pour l'employeur, elle a aussi des répercussions négatives sur le marché du travail. hotelleriesuisse trouve en outre scandaleux, que la nouvelle loi sur les allocations familiales neutralise les effets de la réforme de l'imposition des entreprises II: la hausse des coûts qu'entraîne la nouvelle loi réduit à néant les allègements fiscaux qui étaient prévus pour les PME suisses. Aujourd'hui, les allocations familiales sont réglées par les cantons et de ce fait tiennent compte des différents besoins régionaux. hotelleriesuisse ne voit pas pourquoi la Confédération devrait intervenir dans un système qui a fait ses preuves jusqu'à maintenant et recommande de rejeter la loi fédérale sur les allocations familiales.

Contact:

Isabel Garcia
Responsable Communication, Image et Branding
Tél. +41/31/370'42'86
Mobile +41/79/652'85'19
E-mail: isabel.garcia@hotelleriesuisse.ch

Nora Fehr
Responsable de projet Communication, Image et Branding
Tél. +41/31/370'42'80
E-mail: nora.fehr@hotelleriesuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004113/100516783> abgerufen werden.